

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025
Délibération n°44

L'An deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt et un mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; MOSSO Véronique ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ;

Absents :

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à GRANET Alice ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine ; VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que chaque année le Conseil municipal vote le budget prévisionnel de la commune. Il prévoit ainsi pour l'année l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de son action. Il est rappelé également que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité.

Le Maire précise que les recettes et les dépenses s'équilibrent :

- à la somme de 314 575,65€ pour la section de fonctionnement,
- à la somme de 1 097 128,43€ pour la section d'investissement.

Vu le projet de budget adressé aux conseillers municipaux le 21 mars 2025 ;

Vu l'article L.2311-1 du code général des collectivités territoriales ;

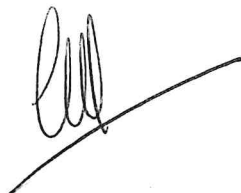
Vu l'article L.2312-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation budgétaire par chapitre faite lors de la séance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver le budget primitif 2025.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

